

■ **Diamakor GmbH**, précédemment à Zoug, CH-170-4007546-7 (FOSC du 09.06.2008, p. 20). Nouveau siège: Neuchâtel, rue Saint-Honoré 2, 2000 Neuchâtel. Nouvelle raison sociale: **Diamakor Sàrl**. Statuts originaires du 05.10.2007, modifiés le 04.09.2008. But: fabrication, conception, achat et vente de diamants et d'autres pierres précieuses; participer à d'autres entreprises; acquérir, administrer, vendre des licences, des brevets et d'autres immobilisations incorporelles et propriété immobilière. Capital: CHF 20'000. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: courrier écrit, télécopie ou courrier électronique à l'adresse figurant dans le registre des parts sociales. Bar Michael n'est plus associé ni gérant; ses pouvoirs sont radiés et sa part sociale de CHF 1'000 a été cédée à l'associé Doshi Hitesch. Division des deux parts sociales de CHF 19'000 et CHF 1'000 de Doshi Hitesch en 200 parts de CHF 100, dont 120 parts sociales de CHF 100 restent en sa possession et 80 parts sociales de CHF 100 sont cédées à Martin Alexandre, de France, à Peseux, nouvel associé. Gérants: Doshi Hitesch, président, et Martin Alexandre, lesquels signent individuellement. Selon déclaration du 28.08.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et a renoncé à un contrôle restreint.

Registre journalier no 2210 du 15.09.2008

(04658308 / CH-170.4.007.546-7)